

321 heures

Produire et transformer les plantes aromatiques et médicinales (PAM)

OBJECTIFS DE FORMATION : A la fin de la formation, les participants seront capables de :

- Assurer la conduite d'une production PAM
- Assurer les différentes transformations possibles d'une production PAM

CONTENU

Botanique (critères de reconnaissances principaux)
 Filière, débouchés (organisation de la filière, organismes ressources, tendances du marché)
 Réglementation
 Principes actifs et les indications thérapeutiques
 PAM et biotope
 Cultures des PAM, assolement, mise en place
 Entretien des PAM (fertilisation, désherbage, protection des cultures, irrigation)
 Cueillette (réglementation, organisation, plantes concernées) Récolte (manuelle, mécanisée, calendrier, partie récoltée)
 Séchage (rendement, type de séchoir, modalité de séchage)
 Conservation et étiquetage
 Transformation des PAM (distillation, cosmétique, transformation alimentaire ...)

MÉTIER VISÉS

Installation en tant que producteur et transformateur de plantes aromatiques et médicinales, salariat

PUBLICS, ET CONDITIONS D'ACCES

Être âgé de plus de 18 ans
 Justifier d'une année d'activité professionnelle et d'un diplôme de niveau 3 minimum,
 Être titulaire d'un diplôme de niveau 3 de l'enseignement agricole (CAPA, BEPA, etc.)
 Ou justifier de 3 années de travail à temps plein quel que soit le secteur d'activité.



Plateforme e-learning avec guidances et ressources

CFPPA VENOURS

CFPPA de VENOURS - 86 480 ROUILLÉ

05 49 43 95 33 - cfppa.venours@educaagri.fr



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET ALTERNANCE

Durée, dates : Du 04/01/2021 au 16/09/2021
147h en centre, 69h à distance, 70h en stage pour la production et 35h pour la transformation,
Travaux pratiques et théorie en centre de formation lors des regroupements

MODALITÉS D'ENTRÉE EN FORMATION

Entretien de motivation et test de positionnement sur les matières générales
Première expérience pratique sur le support de production de votre choix conseillée

EVALUATION—VALIDATION DU DIPLOME

Possibilité de valider deux blocs de compétences du diplôme du BP REA
(Evaluation par une mise en situation professionnelle)

POURSUITE D'ÉTUDES

Poursuite possible sur un Brevet professionnel responsable d'entreprise agricole ou un certificat

Taux de réussite aux examens : 100%

Taux d'insertion : 100%

Taux d'appréciation : 65%

INFORMATIONS PRATIQUES

Hébergement et restauration : hébergement et restauration possible sur demande

Accessibilité handicap : Établissement accessible aux personnes handicapé

TARIFS & FINANCEMENTS

Tarif : 2394 €

Financements : selon le statut du candidat, plusieurs financements mobilisables : CPF, pôle emploi, Transition Pro...

POUR S'INSCRIRE

05.49.43.95.33 / cfppa.venours@educagri.fr

CFPPA de VENOURS - 86 480 ROUILLÉ / www.venours.fr

Réponse sous 8 jours

CFPPA VENOURS